

AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour stationnement exceptionnel de camion

RM/AB/LD/RG

Vu la pétition de : **IZ TRANSPORTS**

14 Rue Louis Raffin

04100 MANOSQUE

07 68 01 77 79

iztransportsdemenagement@gmail.com

En date du **11/07/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule sur la placette Rue Bourbon/Rue Droite - 13320 Bouc-Bel-Air, pour le déménagement de Mr ARRIGHI sise 9 Rue Courteisade.

DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT.

LIEUX

- PLACETTE RUE BOURBON/RUE DROITE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Jeudi 14 juillet 2022

Durée probable : 1 jour

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 11 juillet 2022



Richard MALLIÉ,
Maire